

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°19/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **09 avril**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Mme Rita **TOSCANO**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à Mme Rita **TOSCANO**).

Absents : MM. Florian **D'ANGELO**, Axel **SIMIAN**, Philippe **MANTERO**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE.

Exposé du 1^{er} Adjoint.

Les propositions financières 2025 pour le Budget Primitif de la Commune seront les suivantes :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée à hauteur de **9.301.312 €**, elle se présente en dépenses et recettes comme suit :

A – Dépenses.

- Chapitre 011 - Charges à caractère général3.013.182 €.
- Chapitre 012 - Charges de personnel.....4.050.000 €.
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante769.000 €.
- Chapitre 66 - Charges financières55.800 €.
- Chapitre 67 – Autres charges3.000 €.
- Chapitre 68 – Provisions pour mise en non-valeur.....822.000 €.
- Chapitre 73 – Remboursement droits de mutation52.330 €.
- Chapitre 023 – Prélèvement pour investissement536.000 €.

Par ailleurs, nous vous proposons de fixer la participation de la commune pour les fournitures scolaires à 35 € par élève, tant pour les deux écoles maternelles que pour l'école élémentaire Jean-Louis ASTULFONI.

B – Recettes

- Chapitre 002 – Excédent 2024 reporté	1.000.000 €.
- Chapitre 013 – Atténuation de charges	40.000 €.
- Chapitre 70 - Produits des services	580.800 €.
- Chapitre 72 – Travaux en régie	55.000 €.
- Chapitre 73 - Impôts et taxes	4.122.734 €.
- Chapitre 74 - Dotations et participations	3.334.278 €.
- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	145.000 €.
- Chapitre 77 – Assurances et amortissements	23.500 €.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Equilibrée à hauteur de **5.042.163,52 €**, elle se présente en dépenses et recettes comme suit :

A – Dépenses

- Chapitre 10 – Remboursement Taxe d'Aménagement	5.000 €.
- Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts.....	536.000 €.
- Chapitre 20, 21 et 23 – Acquisitions et travaux	4.443.663,52 €.
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	57.500 €.

B – Recettes

-Chapitre 001 – Excédent 2024 reporté	1.655.894,44 €.
- Chapitre 021 - Virement section de fonctionnement.....	536.000 €.
- Chapitre 024 - Produits des cessions	1.056.000 €.
- Chapitre 10 – Dotations Fonds divers	257.000 €.
- Compte 1068 – Affectation résultat fonct. 2024.....	306.885,08 €.
- Chapitre 13 – Subventions.....	410.384 €.
- Chapitre 28 – Amortissements	820.000 €.

Le Conseil est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil, après en avoir entendu l'exposé du 1^{er} Adjoint et après en avoir délibéré :

☞ Fixe à **35 € par élève** l'allocation pour fournitures scolaires des écoles maternelles et de l'école élémentaire de Pont de Chéruy au titre de l'année scolaire 2024-2025.

☞ Adopte le Budget Primitif 2025 de la Commune tel que présenté dans l'exposé du 1^{er} Adjoint.

☞ Autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 10 avril 2025

Le Maire



[Handwritten signature of the Mayor]

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 038-213803166-20250409-DEL19_2025B-BF